CONVENTION SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION, LA PARTICIPATION DU PUBLIC AU PROCESSUS DÉCISIONNEL ET L'ACCÈS À LA JUSTICE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT (CONVENTION D'AARHUS)

L'ÉQUIPE SPÉCIALE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

LES OUTILS D'INFORMATION ÉLECTRONIQUES : ÉTUDE DE CAS PAR LE CANADA

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA INVENTAIRE NATIONAL DES REJETS DE POLLUANTS

www.canada.ca/INRP

I. Description

1. Brève description :

L'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) est l'inventaire public des polluants rejetés, éliminés et transférés. Il fait le suivi de plus de 320 polluants dans plus de 7 000 installations au pays. Les installations déclarantes comprennent les usines qui produisent diverses marchandises, les mines, les opérations pétrolières et gazières, les centrales et les usines de traitement des eaux usées.

L'information que les propriétaires et les exploitants d'installation doivent déclarer dans l'inventaire :

- aide les Canadiens à comprendre les rejets de polluants dans leurs collectivités;
- encourage les actions visant à réduire la pollution;
- aide à assurer le suivi des progrès.

Nos données permettent d'orienter les décisions en matière de protection de l'environnement et :

- d'offrir un moyen aux Canadiens de faire le suivi des polluants dans leurs collectivités;
- de déterminer les priorités environnementales et d'y donner suite;
- d'aider les installations à réduire et à prévenir la pollution;
- de surveiller les modifications de la qualité de l'air et de l'eau;
- d'aider à prévoir la qualité de l'air;
- d'évaluer les rejets et les transferts de substances préoccupantes;
- d'étudier l'incidence de la pollution sur nos écosystèmes et la santé humaine;
- de mettre en œuvre des initiatives stratégiques et des mesures de gestion des risques.
- **2. Type** : Gouvernemental
- 3. Champ d'application : National
- 4. Langues de travail : Français, anglais
- 5. Utilisateurs cibles: Tous les ordres de gouvernement, les entreprises, les organisations, les chercheurs et les citoyens
- **6. Année de début** : 1993
- 7. Budget et source de financement : Environnement et Changement climatique Canada

8. Coordonnées :

Inventaire national des rejets de polluants | National Pollutant Release Inventory Environnement et Changement climatique Canada | Environment and Climate Change Canada Place Vincent Massey 351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Québec) Canada K1A 0H3

1 (877) 877-8375 | ec.inrp-npri.ec@canada.ca

II. Mise en œuvre

• 9. Contexte politique, juridique et institutionnel :

Les articles 46 à 53 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) [LCPE (1999)] contiennent des dispositions pour l'obtention de renseignements qui permettent au ministre de l'Environnement et du Changement climatique d'exiger la présentation de renseignements sur certaines substances. Ces dispositions exigent également que le ministre crée et publie un inventaire national des rejets et des transferts de polluants. Ces dispositions de la LCPE constituent le principal fondement législatif de l'INRP.

10. Organisations partenaires participantes :

L'INRP suit les polluants de plus de 7 000 installations au Canada. Il travaille avec diligence avec ces installations et les associations industrielles affiliées.

11. Intervenants concernés et bienfaits escomptés :

Le Groupe de travail multilatéral de l'INRP est l'organe consultatif principal de l'INRP. Ce groupe de travail a activement fourni des commentaires et formulé des recommandations au sujet de l'INRP depuis sa mise en place. Il continuera d'exercer ses fonctions dans le cadre d'un processus de consultation plus large pour l'INRP, processus qui inclura tous les intervenants et le public général canadiens intéressés.

Le groupe de travail constitue un lieu d'échange d'information et d'idées entre le gouvernement du Canada et les intervenants. Son mandat est de fournir des commentaires et de formuler des recommandations concernant des questions se rapportant au programme de l'INRP du point de vue des intervenants. Parmi ces questions, mentionnons les modifications apportées à la liste des substances et aux critères de déclaration de l'INRP, la détermination et la résolution des lacunes dans les données, l'optimalisation de l'accès du public aux données sur les polluants ainsi que de l'interprétation qu'il en fait, et l'amélioration de la qualité des données. Le groupe de travail a également pour objectif de présenter aux intervenants des renseignements sur les activités de l'INRP qu'ils peuvent ensuite communiquer à leurs membres ou à leur clientèle.

La composition du groupe de travail multilatéral de l'INRP est répartie entre les catégories de parties prenantes suivantes :

- les représentants de la communauté des déclarants, comme des associations de l'industrie (maximum de 50 % des membres);
- les organisations environnementales ou autres organisations non gouvernementales (c'est-à-dire au maximum 40 % des membres);
- les gouvernements et organisations autochtones (c'est-à-dire au maximum 10 % des membres).

Bien que les organisations membres se désignent généralement elles-mêmes dans les catégories d'intervenants, la sélection finale est soumise à l'approbation d'Environnement et Changement climatique Canada. En outre, Environnement et Changement climatique Canada peut revoir ou modifier la composition selon les besoins (par exemple, pour assurer une représentation équilibrée).

12. Besoins des utilisateurs et méthodes d'évaluation :

Les utilisateurs des données de l'INRP doivent avoir accès aux données sur les polluants en passant par les outils en ligne. En 2019, une évaluation de leurs besoins a été réalisée au moyen d'une enquête visant à solliciter des commentaires quantifiables des Canadiens et des utilisateurs de données de l'INRP sur leur utilisation et leurs besoins en matière de données et d'information.

13. Choix de la technologie :

Les données de l'INRP sont accessibles en ligne et peuvent être recherchées à l'aide de plusieurs outils, à savoir :

- Recherche des données de l'INRP: Outil de recherche rapide et facile d'information sur une installation particulière
- Recherches personnalisées
- Feuilles de calcul Excel et fichiers à valeurs séparées par des virgules : <u>formats tabulaires pour une année donnée</u>, <u>résumés pour une période de cinq ans</u>, et <u>ensembles des données normalisées (depuis 1993)</u>
- <u>Service de cartographie</u>: Pour une utilisation dans Google Earth^{MC} et le nouveau visualiseur de données Cartes ouvertes.
- Base de données de l'INRP en format Microsoft Access

Les installations font leurs déclarations à l'INRP au moyen du Gestionnaire d'information du Guichet unique. Ce système intègre les données recueillies par les programmes fédéraux et provinciaux dans un système simplifié.

III. Évaluation

14. Résultats :

L'INRP fournit des renseignements de qualité supérieure qui répondent aux besoins des utilisateurs de données. Son site Web reçoit plus de 10 000 visites par année et les fichiers de données de l'INRP sont téléchargés 8 000 fois par année. Les analyses montrent que les utilisateurs restent assez longtemps pour lire une partie du contenu, ce qui indique que celui-ci est utile.

15. Gains d'efficacité :

Sources de données sur les polluants en ligne, publiques, utilisables, accessibles et complètes, qui indiquent aux Canadiens quels sont les rejets de polluants dans leurs collectivités pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées pour protéger l'environnement.

■ 16. Risques :

Les données sur les polluants sont fournies en quantités, ce qui ne reflète pas nécessairement l'incidence environnementale des rejets de substances. Les utilisateurs peuvent mal interpréter ces données. L'INRP s'efforce de fournir des données contextuelles pour guider les utilisateurs pour qu'ils interprètent correctement les données de l'INRP.

• 17. Difficultés (veuillez indiquer si elles ont été résolues ou non) :

- Modernisation de la gestion de l'information en cours
- Obstacles à un accès plus large du public aux données de l'INRP en cours
- Qualité et validité des données en cours
- La déclaration à l'INRP ne couvre pas toutes les sources de rejets (par exemple, en raison des seuils et des exemptions) en cours

18. Leçons apprises :

 La réduction des doubles emplois et la diminution de la charge de déclaration pour l'industrie conduisent à une collaboration accrue.

- Un engagement constant des intervenants est nécessaire tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre.
- Amélioration continue de l'INRP depuis 1993 :
 - o Améliorer l'utilisation et l'interprétation pour tous les types d'utilisateurs
 - S'appuyer sur les activités prévues pour maintenir et améliorer la qualité des données
 - Examiner et revoir les modifications apportées à la liste des substances et des secteurs

19. Conditions d'une reproduction réussie :

- Établir un cadre juridique solide et flexible.
- Lors de l'élaboration initiale, il faut tenir compte des priorités et de ce qui est réalisable. Le programme peut ensuite être étendu pour répondre aux besoins futurs.
- Au cours de la phase initiale de développement, établir un processus de consultation multipartite.
- Mettre en place un système de déclaration convivial qui simplifiera le processus de déclaration des installations.
- Échanger des connaissances avec les pays qui ont des registres des rejets et des transferts de polluants bien établis et des organisations internationales qui soutiennent les possibilités de renforcement des capacités, telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies (UNITAR).

20. Évaluation globale de l'outil :

La communauté environnementale du Canada voit l'INRP d'un bon œil et l'INRP est considéré comme une source d'information essentielle pour les gouvernements et les chercheurs.